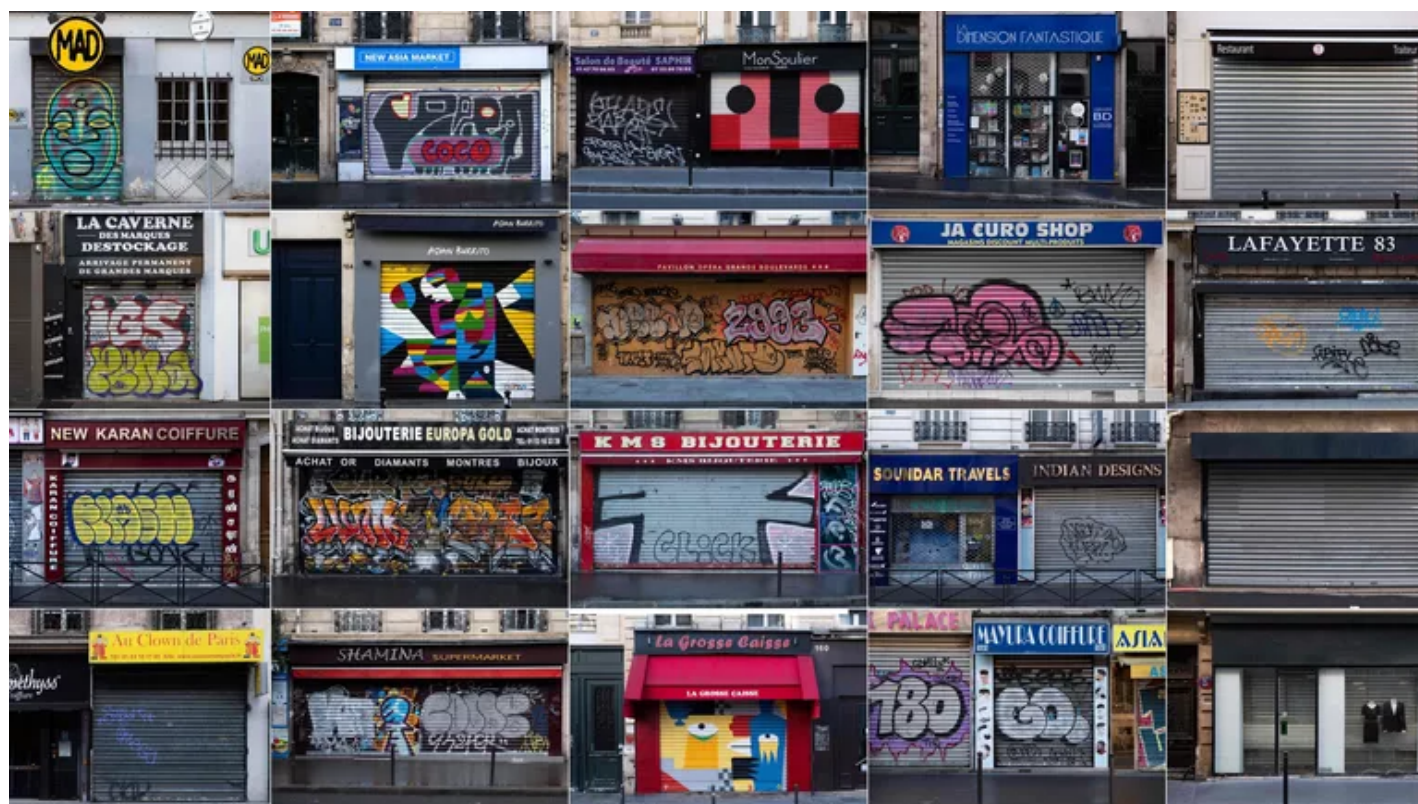


# Réouverture des commerces : découvrez le nouveau protocole sanitaire présenté ce vendredi

Le texte contient plusieurs modifications et restrictions supplémentaires pour les commerces. Il doit encore être validé la semaine prochaine.

Par Wladimir Garcin-Berson

Publié il y a 15 min



Interrogées par *Le Figaro*, des sources ayant participé à la réunion expliquent que le nouveau protocole a été acté et devra être définitivement validé par les hautes autorités de santé, dont le conseil scientifique, en début de semaine prochaine JOEL SAGET / AFP

Les commerçants voient le bout du tunnel. Lors d'une réunion, ce vendredi, à Bercy, plusieurs fédérations de professionnels (Medef, CPME, U2P ou encore CCI France et le Conseil national des centres commerciaux) ont rencontré une dernière fois le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et son collègue de la Santé, Olivier Véran, afin d'arriver à un accord sur le nouveau protocole sanitaire qui doit s'appliquer dès la réouverture des commerces.

Interrogées par *Le Figaro*, des sources ayant participé à la réunion expliquent que le nouveau protocole a été acté et devra être définitivement validé par les hautes autorités de santé, dont le conseil scientifique, en début de semaine prochaine, sans doute lundi. «*Véran était prudent, comme d'habitude, et Le Maire s'est positionné en soutien d'une réouverture le week-end prochain*», raconte un participant.

Plusieurs changements sont prévus par le document, en attendant sa validation définitive. D'abord, la jauge d'occupation passerait d'une personne pour 4m<sup>2</sup> à une personne pour 8m<sup>2</sup>. «*L'assiette est sur la surface globale du magasin, pas la surface résiduelle*», précise-t-on : c'est donc l'ensemble de la surface qui serait prise en compte, on ne déduirait pas, dans le calcul, les gondoles et autres éléments empêchant le passage des clients. «*Ça va être chaud pour les petites surfaces et les activités comme les coiffeurs*», souffle un représentant. Le comptage des clients serait également rendu obligatoire pour les surfaces supérieures à 400m<sup>2</sup>.

Il a toutefois été précisé qu'une «*tolérance*» existerait pour les petites surfaces, afin d'éviter de trop corseter les petits magasins. «*Bruno Le Maire a cité l'exemple d'un enfant qui accompagne sa mère, ou d'une fille qui accompagne sa grand-mère. Dans ces cas-là, on ne compte qu'une personne, pas deux. Nous avons compris qu'il y aurait une certaine*

*souplesse pour les petits magasins*», précise-t-on. En outre, le personnel des magasins est exclu du comptage pour la jauge des 8m<sup>2</sup>. Un soulagement pour les professionnels.

Le nouveau protocole ne prévoit pas de prise de rendez-vous obligatoire pour accéder aux commerces, piste avancée par les professionnels pour obtenir la réouverture. Il ne sera pas non plus obligatoire pour les clients de télécharger TousAntiCovid. Les gestes barrières, le port du masque et l'utilisation de gel hydroalcoolique resteront de mise.

## **Un protocole mis en place pendant plusieurs mois**

Néanmoins, les professionnels ont obtenu quelques avantages : en échange des restrictions, ils pourraient ouvrir le dimanche et avec des horaires amplifiés, en décembre voire en janvier également, pour pallier la limitation du nombre maximum de clients dans le magasin. Ces modifications devront toutefois être validées avec les organisations syndicales. *«Cela veut dire que ceux qui travaillent en individuel vont bosser nuit et jour, mais c'est mieux que rien»*, estime une source, qui attend de voir les modalités précises, notamment de l'ouverture le dimanche. *«Les syndicats vont être inclus dans la discussion, il faut qu'on voie si cela se fera par branche ou plus globalement»*, ajoute notre interlocuteur.

Dernière information d'importance, ce nouveau protocole, qui s'appliquerait dès la réouverture des magasins et activités, est conçu pour durer, pendant plusieurs mois si nécessaire. *«C'est plutôt une bonne chose, cela nous évitera de voir les règles changer toutes les semaines»*, réagit un représentant d'organisation professionnelle. Ce nouveau cadre devrait donc rester en application un certain temps, dans la logique portée par le premier ministre de garder l'épidémie sous contrôle grâce à des restrictions, même après le déconfinement.

*«Le ministre n'a pas précisé de date de fin, il a juste dit que la crise sanitaire n'allait de toute façon pas s'arrêter par magie fin décembre, le cadre devrait donc être applicable pendant plusieurs mois»*, confirme une source.

La validation de ce nouveau protocole et de ses détails est désormais attendue en début de semaine prochaine. Le président de la République devrait s'exprimer dans la foulée, toujours selon nos informations : il devrait en profiter pour annoncer la date de réouverture des commerces, très attendue. *«Il semble que ce soit bien parti pour la fin de la semaine prochaine»*, soit quelques jours avant la date prévue jusqu'ici du 1er décembre, avance prudemment un participant à la réunion à Bercy. Tous les regards de la profession sont donc rivés sur ces deux événements à venir.